



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Objectifs de production d'électricité d'ici 2025 en France

Question écrite n° 9176

Texte de la question

Mme Émilie Guerel appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les objectifs du Président de la République relatifs à la production d'électricité, et sur la nécessité d'assurer la sécurité des installations nucléaires vieillissantes en y accordant les moyens financiers adaptés. En effet, le Président de la République M. Emmanuel Macron s'est engagé à doubler la production d'électricité issue des technologies éolienne et photovoltaïque d'ici 2022, ainsi qu'à réduire de 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité d'ici 2025. Or, en consultant le site internet d'EDF, on constate que les puissances installées sont de 4866 mégawatts pour le photovoltaïque au 31 mars 2014, de 12 000 mégawatts pour l'éolien au 31 décembre 2016, de 25 400 mégawatts pour l'hydraulique et de 62 400 magawatts pour le nucléaire. De plus, toujours à partir du site internet d'EDF, la production d'électricité en 2016 s'est élevée à 531 térawatts-heure répartie comme suit pour chacun de ces quatre secteurs : 8 térawatts-heure pour le photovoltaïque (soit 1,5 % de la production d'électricité), 21 térawatts-heure pour l'éolien (soit 3,9 %), 67,5 térawatts-heure pour l'hydraulique (soit 12,7 %) et de 384 térawatts-heure pour le nucléaire (soit 72,3 %). À partir des chiffres fournis par EDF, et afin de respecter les engagements du Président de la République, les productions photovoltaïque et éolienne devraient doubler pour atteindre respectivement 3 % et 7,8 %. De plus, afin de satisfaire la baisse de 50 % souhaitée, l'industrie nucléaire française devra diminuer sa production de 22,3 %. Dans le but d'atteindre ces objectifs, il serait alors nécessaire de désinstaller une vingtaine de réacteurs nucléaires d'ici 2025, et d'installer plus de 2 400 éoliennes de 5 mégawatts d'ici 2022, soit 600 éoliennes par année en moyenne. C'est pourquoi, au vu de ces éléments, elle souhaite savoir comment le Gouvernement entend mener à bien ces engagements et atteindre ces objectifs de dénucléarisation.

Texte de la réponse

La France est engagée dans une transition énergétique, reposant à la fois sur la maîtrise de la consommation énergétique et sur la diversification de son mix électrique. Le mouvement de développement des énergies renouvelables doit permettre de produire plus d'énergies à partir de sources présentes sur le territoire et de réduire progressivement la part du nucléaire. Cette dynamique a contribué à la forte baisse des coûts de production des énergies renouvelables électriques, qui font du solaire au sol ou de l'éolien la source très compétitive aujourd'hui. Le Gouvernement engage un développement sans précédent des énergies renouvelables électriques tout en prenant en compte de façon renforcée les enjeux environnementaux, de faisabilité locale, de conflits d'usages. Dans le cadre de la stratégie énergie-climat, le Gouvernement a défini une trajectoire ambitieuse et réaliste de diversification, qui prévoit la fermeture de 14 réacteurs nucléaires d'ici à 2035, dont 6 à 8 avant 2030. L'échéance de diversification à 50 % de la part du nucléaire dans la production d'électricité a été repoussée de 2025 à 2035 pour être réaliste et en particulier ne pas nécessiter de construire et faire fonctionner pendant quelques années des centrales à gaz en remplacement du nucléaire, ce qui conduirait à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre évidemment non souhaitable. Le projet de loi relatif à l'énergie et au climat actuellement en débat à l'Assemblée nationale décline ainsi les orientations fixées par la stratégie française pour l'énergie et le climat, avec notamment : - la fin de la production d'électricité à partir de

charbon en France métropolitaine d'ici 2022, comme le Président de la République s'y est engagé, à un niveau qui conduira à l'arrêt de l'exploitation des centrales, sauf si elles étaient strictement nécessaires pour assurer la sécurité d'approvisionnement. Un accompagnement spécifique sera mis en place pour les salariés des électriciens et de leurs sous-traitants dont l'emploi serait supprimé ; - des leviers supplémentaires pour faciliter le développement des énergies renouvelables : la stratégie nationale bas carbone sera révisée tous les 5 ans et pourra ainsi être ajustée à la réalité de l'évolution de nos émissions.

Données clés

Auteur : [Mme Émilie Guere!](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9176

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 juin 2018](#), page 4963

Réponse publiée au JO le : [9 juillet 2019](#), page 6481